



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CONSEILS
EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL FEDERATION OF
INTELLECTUAL PROPERTY ATTORNEYS

INTERNATIONALE FÖDERATION
VON PATENTANWÄLTEN

Résolution du Comité Exécutif, Cannes, France 26 juin au 01 juillet 1988

“Suppression des Exclusions de la Brevetabilité”

La FICPI, Fédération Internationale des Conseils en Propriété Intellectuelle, largement représentative de la profession libérale à travers le monde, réunie en son Comité Exécutif à l’occasion de son Congrès Mondial à Cannes, France, du 26 juin au 01 juillet 1988, a adopté la résolution suivante:

ayant traité de la place et du développement de la protection de la propriété industrielle dans un monde en mutation,

considérant:

qu’il est d’une importance primordiale pour la crédibilité et l’utilité du système des brevets qu’une protection par brevet puisse être obtenue pour des innovations dans toutes les branches de la technologie afin que la protection de technologies naissantes, dont notamment la biotechnologie et les systèmes informatiques avancés, ne soit pas l’objet de réglementations étrangères aux modes existants de protection de la propriété industrielle tels que couverts par la Convention de Paris, et

considérant, en outre, le développement et l’importance continuellement croissants que l’on peut prévoir pour les innovations relatives à ces technologies nouvelles et les avantages que procurerait une harmonisation comprenant en tant qu’élément essentiel la possibilité d’une protection par brevet dans tous les secteurs de la technologie

décide

que les autorités et cercles intéressés de tous pays et en particulier de ceux participant au Comité d’Experts de l’OMPI pour l’harmonisation des lois sur la protection des inventions,

soient instamment priés:

de supprimer toutes les exclusions actuelles de la brevetabilité, étant donné que les raisons pour lesquelles de telles limitations ont été instaurées ne justifient plus le maintien de telles exclusions, et

de veiller à ce que la protection par brevet puisse être obtenue pour des innovations appartenant à toutes les branches de la technologie.